

## Une politique globale et intégrée en matière de drogues pour la Belgique

Le **25 janvier 2010**, la Conférence interministérielle Drogues a signé une **déclaration conjointe** s'intitulant « [Une politique globale et intégrée en matière de drogues pour la Belgique](#) ».

Les ministres et secrétaires d'état compétents dans cette matière signent donc un document sur la politique en matière de drogues en Belgique qui porte sur le tabac, l'alcool, la médication psycho active et sur les drogues illicites et devrait permettre d'entreprendre une politique drogue commune fondée sur 4 éléments fondamentaux: la prévention, la détection et l'intervention précoce, l'assistance y compris la réduction des risques, la répression.

L'un des points de départ de cet accord était la « [Déclaration commune des Ministres de la Santé publique relative à l'accord de coopération pour une politique de drogues globale et intégrée](#) » qui date du 24 juin 2002. Cette déclaration faisait suite aux principes contenus dans la note gouvernementale de 2001 intitulée : « une politique globale et intégrée en matière de drogues ». Il semble donc qu'aujourd'hui, on réactualise cette ancienne déclaration d'il y a 9 ans.

En septembre 2008, la Cellule Générale de Politique en matière de Drogues a été créée, suite à l'accord de 2002. Elle veille à la 'politique globale et intégrée en matière de drogues' et exécute le travail préparatoire pour toutes les Conférences Interministérielles Drogues qui sont organisées au minimum une fois par an. La Conférence Interministérielle Drogues est présidée par la ministre fédérale de Santé publique et les ministres et secrétaires d'État compétents du gouvernement fédéral et des différentes communautés et régions y participent. Ils décident des mesures concrètes dans le cadre de la politique en matière de drogues.

Pour 2010, les tâches spécifiques suivantes sont attribuées à la Cellule générale Drogues:

- suivi de l'exécution de la Déclaration Commune et des différents piliers de la politique belge en matière des drogues, à savoir la prévention, la détection et intervention précoce, l'offre d'aide y compris la réduction des risques, et la répression;
- suivi des points névralgiques dans l'offre de soins en matière de drogue;
- finaliser un inventaire de l'offre de soins en matière de drogues;
- développer une politique en matière d'alcool;
- suivi du thème drogues dans le cadre de la Présidence Belge de l'Union Européenne.

Concrètement la Cellule Générale de Politique Drogues va mettre en place ses 3 groupes de travail : cellule Contrôle, cellule Coopération Internationale et Cellule Politique de Santé (qui était la seule à fonctionner jusqu'à présent)

Cette déclaration commune affirme entre autres que la consommation de drogues est "*une problématique de santé qui s'applique dans un large éventail de secteurs*", comme l'enseignement, la santé publique, l'intégration sociale, le bien-être au travail, l'économie, la sécurité

Elle précise aussi qu'une bonne politique en la matière "investit dans la prévention, la détection rapide des risques, l'intervention précoce de consommation des drogues" , que les risques pour la santé par la consommation de drogues doivent être réduits et qu'emprisonner le consommateur de drogue doit être une dernière option.

Brice De Ruyver, coordinateur de la cellule générale de Politique Drogues, a rappelé que la déclaration commune ne fait pas référence aux tests de qualité de la drogue ou pill testing. Ils font l'objet de "prises de position" différentes en Communauté flamande où le ministre de la Santé et du Bien-Etre Jo Vandeurzen ne la retient pas comme option, et en Communauté française où des projets-pilote existent depuis 2005.

Consultez aussi la liste des lois et arrêtés royaux en matière de drogues:  
[http://www.jeminforme.be/droques\\_belgique/arretes\\_royaux\\_lois.html](http://www.jeminforme.be/droques_belgique/arretes_royaux_lois.html)

MAJ 2010

Infor Jeunes asbl - Chaussée de Louvain, 339 - 1030 Bruxelles - Tél.: 02/733.11.93 -  
inforjeunes@jeminforme.be - www.jeminforme.be